

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 343

présenté par

M. Boucard, Mme Anthoine, M. Dumont, Mme Bonnivard, M. Seitlinger, Mme Gruet,
M. Descoeur, M. Cordier, M. Cinieri, M. Bazin, M. Forissier, Mme Louwagie, M. Ray, M. Viry,
M. Portier, M. Dive et M. Dubois

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 348, insérer l'alinéa suivant :

« Le ministère de l'intérieur, en concertation avec le ministère de l'économie et des finances, envisage d'exonérer les SDIS de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques. Pour cela, il étudie la possibilité de modifier le code général des impôts. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli visant à exonérer les SDIS de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) uniquement.